

DECISION n° 2023-43DC.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « POLLINISER » du Siéml pour l'accompagnement par l'association ALISEE à l'émergence et à la structuration d'un collectif de citoyens en faveur des énergies renouvelables

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions dudit conseil au Président ;

Vu l'arrêté 2020-07A en date du 16 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie Guichard, 3^{ème} Vice-Président ;

Vu l'objectif du Plan Climat de l'Anjou Bleu « Soutenir et structurer les initiatives citoyennes » en faveur des la transition énergétique (action n° 1.2.2) ;

Vu l'objectif du projet de territoire « Soutenir le développement de l'énergie éolienne dans un cadre maîtrisé et réfléchi » (projet n° 44) ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est fortement impliquée dans l'atteinte des objectifs énergétiques fixés par le Plan Climat de l'Anjou Bleu à l'horizon 2030 ;

CONSIDERANT qu'une des actions du Plan Climat de l'Anjou Bleu concerne le "repérage et la structuration des initiatives citoyennes" en faveur de la transition énergétique (action 1.2.2) ;

CONSIDERANT que la CCVHA s'est engagée à mettre en œuvre la charte départementale des énergies renouvelables (EnR) à gouvernance locale, et adhère à l'association RECIT (Réseau Energie CITOYenne en Pays de la Loire) ;

CONSIDERANT que l'ensemble des projets EnR de "grande envergure" du territoire sont renégociés, ou sont accompagnés sous la forme de projet hybride "territorial" incluant les collectivités, les citoyens et développeurs privés ;

CONSIDERANT que l'objectif de la CCVHA est désormais est de faire émerger et rendre autonome des collectifs citoyens adossés aux projets EnR ;

CONSIDERANT que la CCVHA souhaite candidater à l'appel à projet « POLLINISER » du Siéml ;

CONSIDERANT que l'accompagnement de l'association ALISEE pour les 3 phases de la démarche (phase 1 : l'essaim, phase 2 : la ruche, phase 3 : l'envol) est à 15 jours, soit un montant de 9000 € TTC financé à 60% dans le cadre de l'appel à projet « POLLINISER » du Siéml. Le reste à charge pour la CCVHA serait de 3600 €

DECIDE

Article 1er : D'approuver la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « POLLINISER » du Siéml pour l'accompagnement par l'association ALISEE à l'émergence et à la structuration d'un collectif citoyen en faveur des énergies renouvelables et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à l'application de la présente décision;

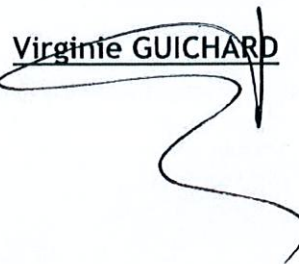
Article 2 : Certifier le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et Publiée sur le site internet de la collectivité ;
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site télérécourts citoyens (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Le Lion-d'Angers, le 24/07/2023

La Vice-Présidente
en charge de la transition énergétique

Virginie GUICHARD



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230726-2023-43DC-DE
Date de télétransmission : 27/07/2023
Date de réception préfecture : 27/07/2023